A la veille de l'ouverture des débats parlementaires sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2019, la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP) organisait ce mercredi 10 octobre un colloque sur le thème de « l'égalité territoriale d'accès aux soins et aux médicaments ». Une égalité aujourd'hui menacée, notamment, par les difficultés économiques rencontrées par les entreprises de la répartition pharmaceutique qui livrent quotidiennement les 21 600 officines françaises. En 2017, pour la première fois, le résultat d'exploitation des entreprises de la répartition pharmaceutique est négatif : 23 millions de perte pour un chiffre d'affaires de 17 milliards d'euros.

Le colloque a réuni Jean Carles Grelier, Député de la Sarthe, Carine Wolf-Thal, Présidente de l'Ordre des Pharmaciens, Hubert Olivier, Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP), Albin Dumas, Président de l'Association de Pharmacie Rurale (APR) et Robin Tocqueville-Perrier, Président de l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF).

« Notre système de santé est placé dans un entonnoir budgétaire : seules les économies comptent. Nous devons changer cette façon de concevoir son financement (
...
).
Nous avons également une vraie réflexion à conduire sur tous les maillons de la chaîne de santé
.
C
'
est une problématique qui concerne l
'
ensemble de nos citoyens, peu de sujets sont aussi transversaux
», a introduit
Jean Carles Grelier, Député de la Sarthe.

La répartition pharmaceutique : un maillon essentiel de la chaîne du médicament

Pour Carine Wolf-Thal, Président de l'Ordre des Pharmaciens, la situation des répartiteurs est préoccupante : « Le métier de la répartition joue un rôle qui n
'
est plus à démontrer dans l
'
accès aux médicaments. Que faisons-nous demain si nous ne sommes plus livrés correctement en médicaments
? Je ne sais pas comment travailler demain si je n
'
ai pas un répartiteur sur lequel je peux compter au quotidien
».
Elle ajoute
: «
Les répartiteurs pharmaceutiques ont une mission de santé publique. Sans modèle financier pérenne, cette mission ne peut plus être remplie
».

Un constat partagé par Albin Dumas, Président de l'Association de Pharmacie Rurale (APR) : « Les répartiteurs pharmaceutiques assurent le même service pour les micro-officines. Une pharmacie rurale ne paye pas plus cher son service ce qui est essentiel à notre maintien ».

C'est pour cette raison que la profession représentée par Hubert Olivier, Vice-Président de la CSRP , demande une mobilisation des pouvoirs publics : « Nous revendiquons le fait de pouvoir bénéficier d'une refonte globale de notre système de rémunération. Dans le cadre d'une concertation avec le Ministère des solidarités et de la santé, aucune solution durable ne nous a été présentée aujourd'hui. Pour le PLFSS 2019, nous proposons 2 mesures d'urgence : la suppression de la taxe sur les ventes en gros de médicaments qui pèse trop lourdement sur les médicaments génériques et la mise en place d'une rémunération supplémentaire pour la distribution des produits thermosensibles et des stupéfiants ».